

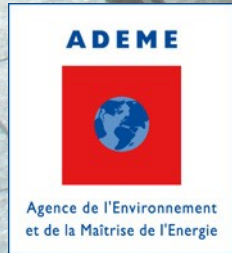


SOLUTIONS DE MOBILITE :

LE VELO DANS LES PLANS DE DEPLACEMENTS

ENTREPRISE

EN ILE DE FRANCE



*Club Mobilité
Capitale
18 mars 2008*

La pratique du vélo



**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**



Les usages de la bicyclette

21 millions de bicyclettes

...du domicile vers...



4%



7%



20%



90%

Autre

5%

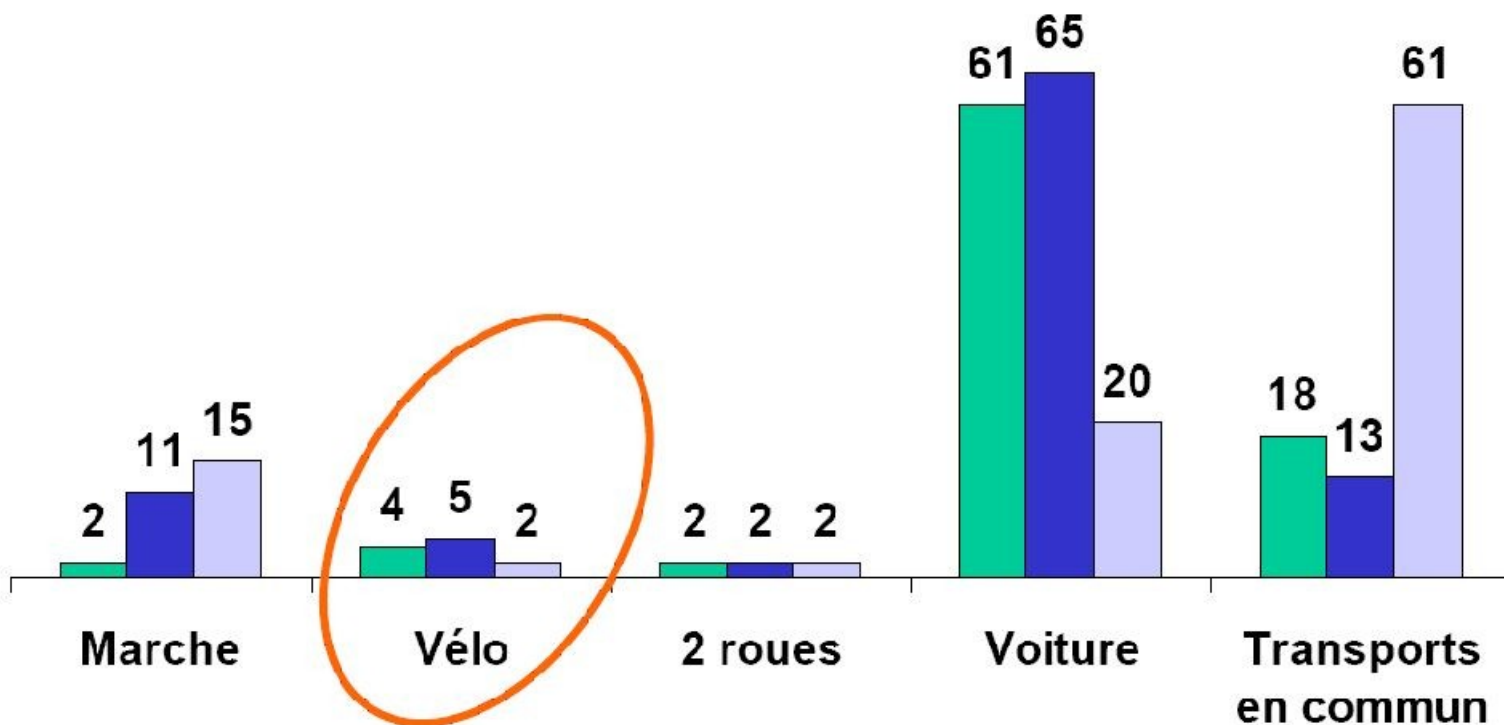
17,8 millions ont été utilisées en cours d'année au moins 1 fois...

Source : « Enquêtes Transport » - Année 1992



Les usages de la bicyclette

■ Total ■ Actifs ■ Etudiants





Quelques données sur la pratique du vélo

Part du vélo parmi les autres modes mécanisés - France

- Paris (2002) 1%
- Strasbourg (1997) 9%
- Grenoble (agglo 2002) 4%
- Nantes (1990) 3%
- Montpellier (2003) 3%
- Marseille < 1%



Quelques chiffres à l'étranger



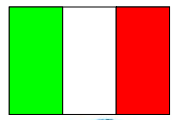
Amsterdam 30% des déplacements mécanisés



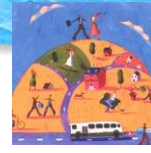
Bâle > 30% des déplacements mécanisés



Fribourg > 30% des déplacements mécanisé



Ferrare > 30% des déplacements mécanisés



Des obstacles à l'usage du vélo en ville

- Le risque d'accident
- Le vol
- La longueur des parcours (coupures urbaines)
- Les conditions atmosphériques

Le vélo : un trop grand risque d'accidents ?

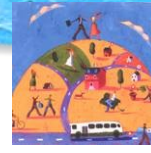




Le risque d'accident pour les cyclistes

en 2004 :

- 163 tués, 734 blessés graves soit - 17 % sur la moyenne des 5 dernières années
- 4 accidents sur 5 se situent en milieu urbain mais la gravité est 5 fois plus forte en rase campagne, surtout en fin d'après-midi ou en début de soirée (éclairage - perception du vélo!)
- Personnes âgées et jeunes enfants davantage exposés (43% des usagers et 53% des tués)
- Accidents plus fréquents sur routes secondaires (+ de vélos y circulent)
- 70% des tués le sont en section courante c'est-à-dire hors intersection



Le risque d'accident pour les cyclistes

Comparaison des risques par rapport à la voiture :

- risque VÉLO multiplié par 2
- risque CYCLO multiplié par 15
- risque MOTO multiplié par 25 à 50



Le risque d'accident pour les cyclistes

Deux Constats

- ✓ les accidents cyclistes représentent une faible part des accidents de la circulation
- ✓ ils surviennent majoritairement sur des voiries larges

Deux préoccupations

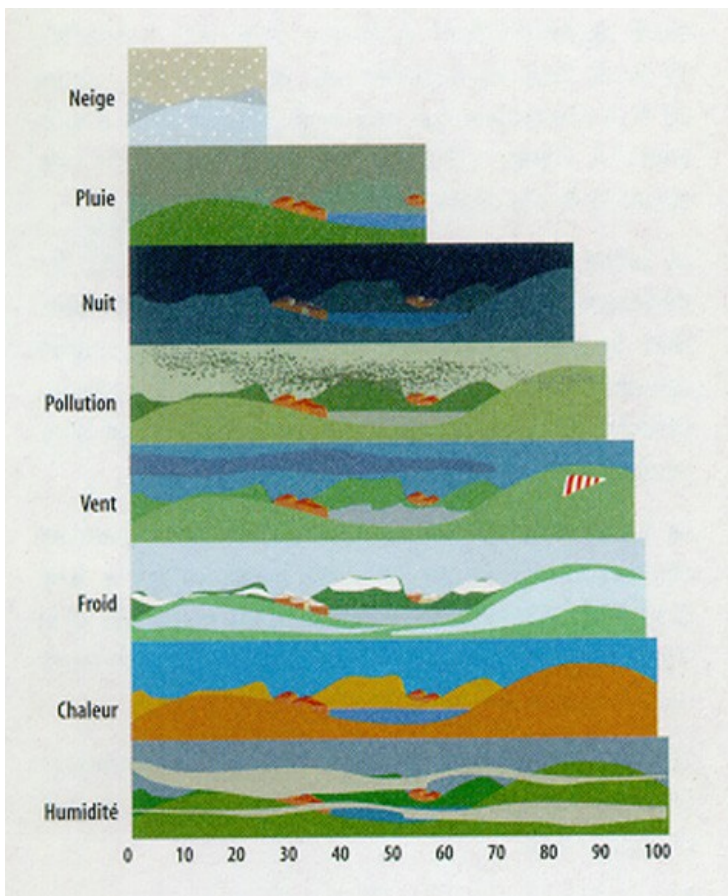
- ✓ travailler sur la perception des cyclistes
- ✓ diminuer le différentiel de vitesse VL/cyclistes

Le vélo : une solution de mobilité pour l'Ile de France





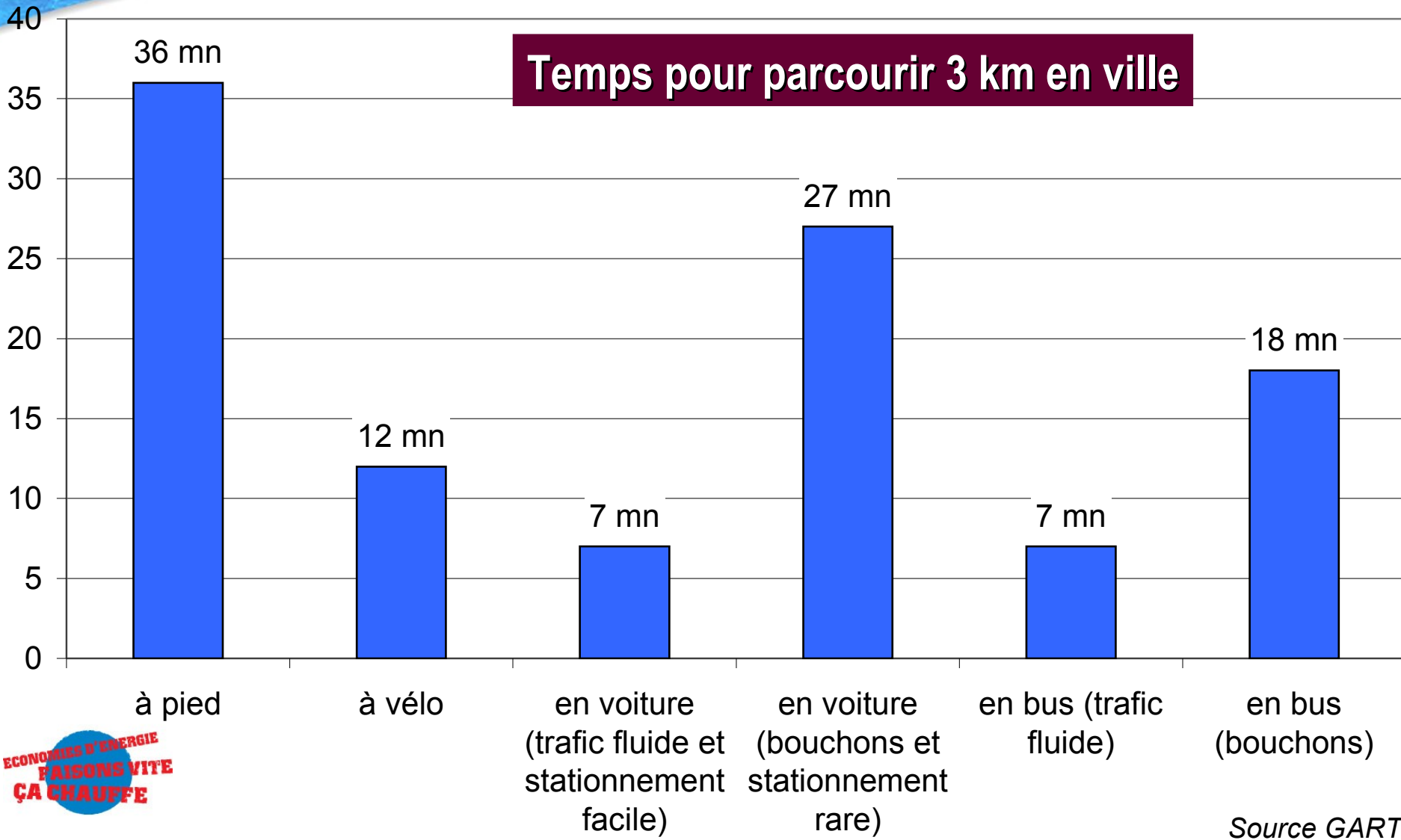
Les conditions atmosphériques



seules la pluie et
la neige ont un
effet dissuasif
significatif



Temps pour parcourir 3 km en ville



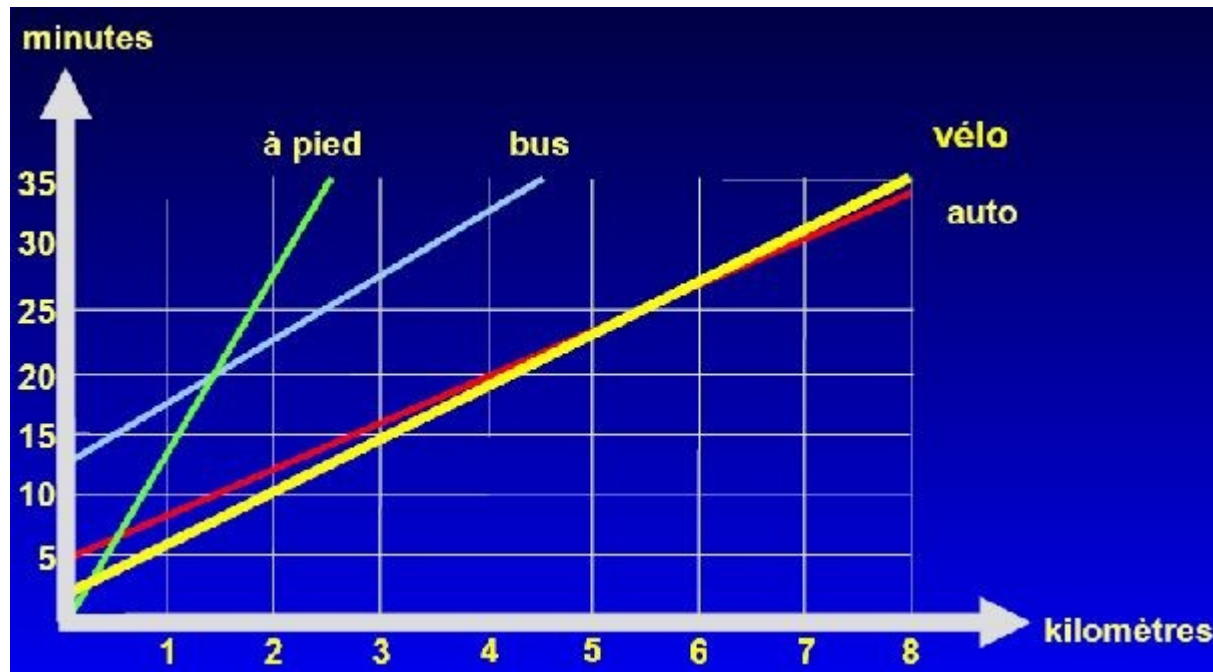
Source GART

**ECONOMIES D'ENERGIE
 FAISONS VITE
 ÇA CHAUFFE**



Comparaison des temps de déplacements sur courtes distances en ville (porte à porte)

Le vélo
concurrence la
voiture jusqu'à
5-6 km de distance



Source : UE - DG XI

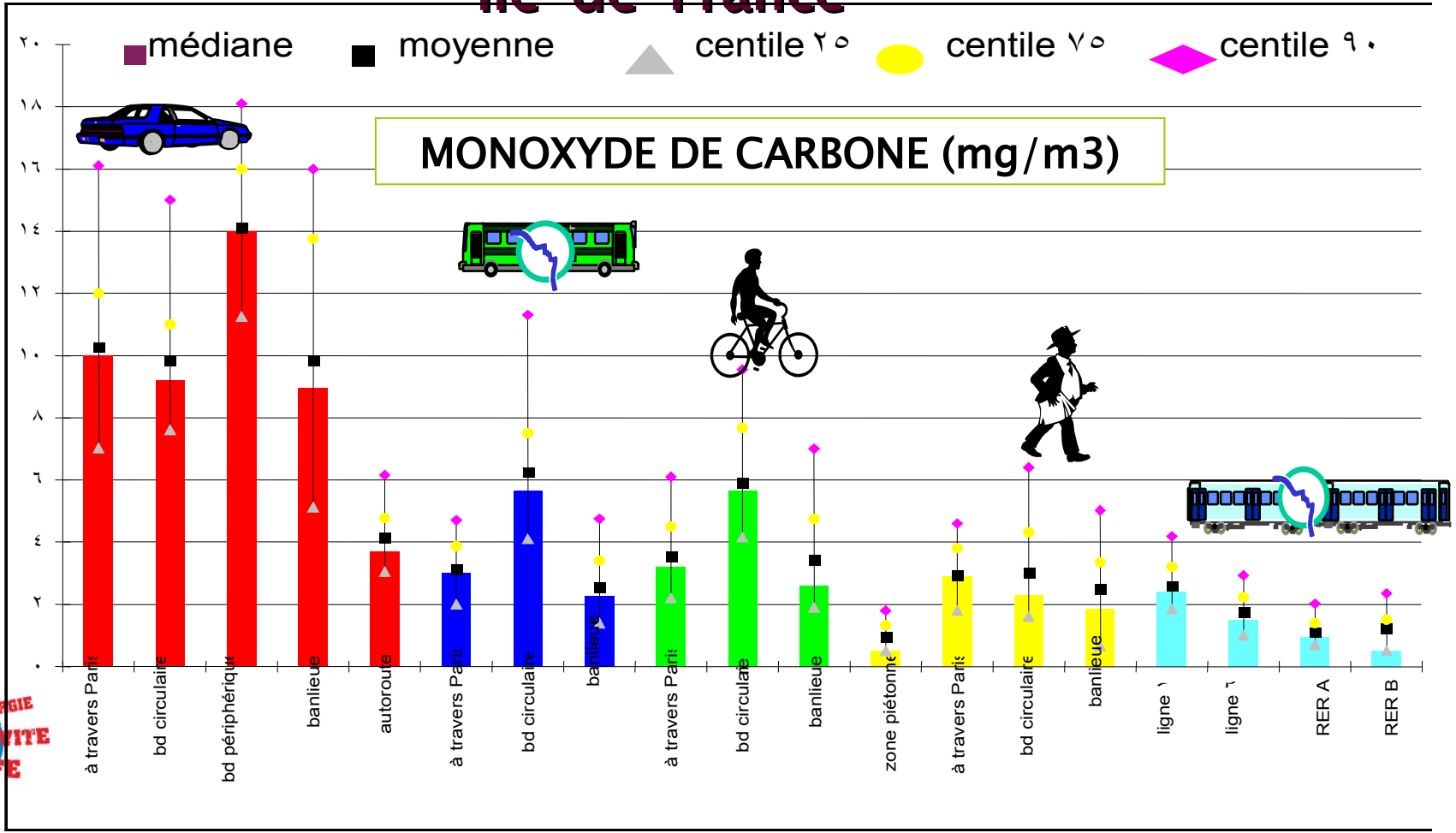
Le vélo pour les trajets domicile-travail



**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**



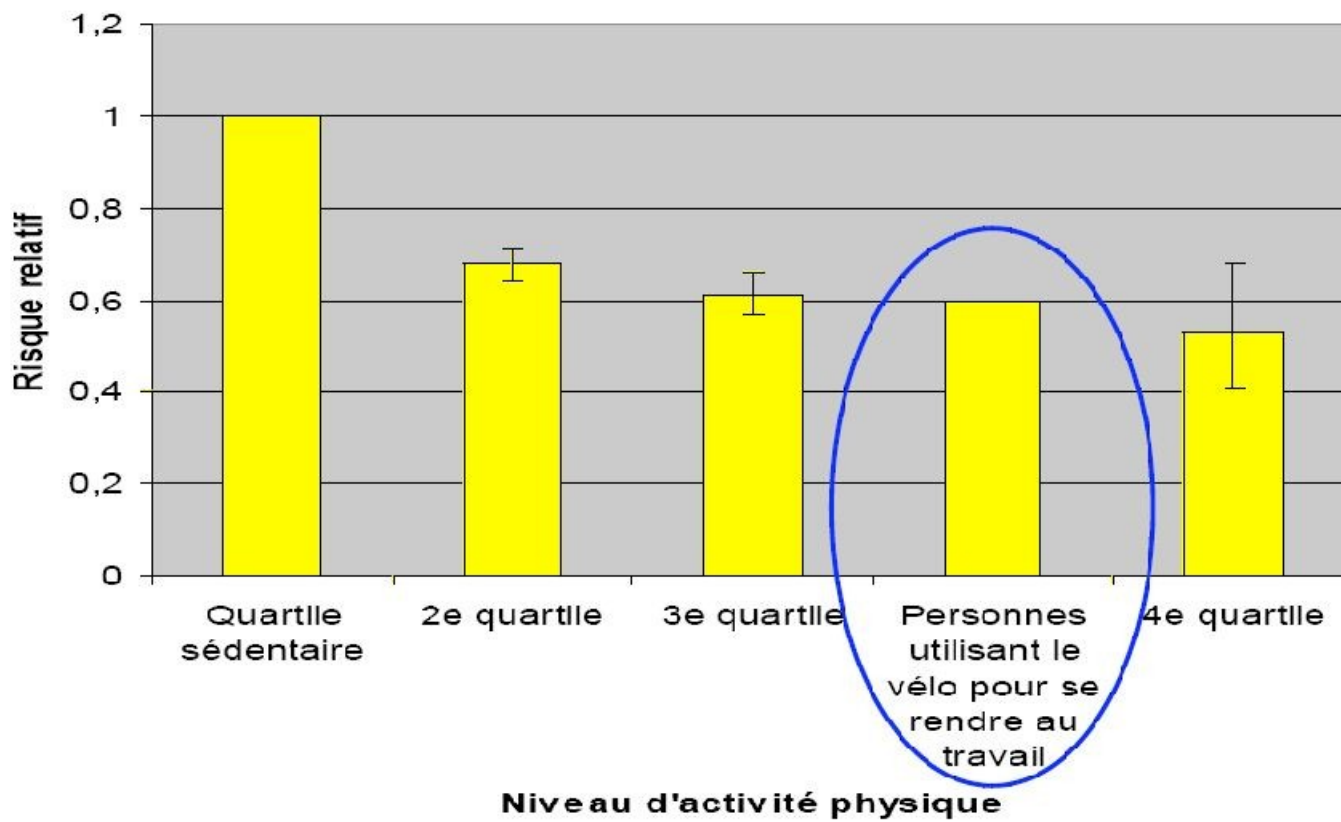
Le vélo peu exposé à la pollution atmosphérique en Ile-de-France



**ECONOMIES D'ÉNERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**

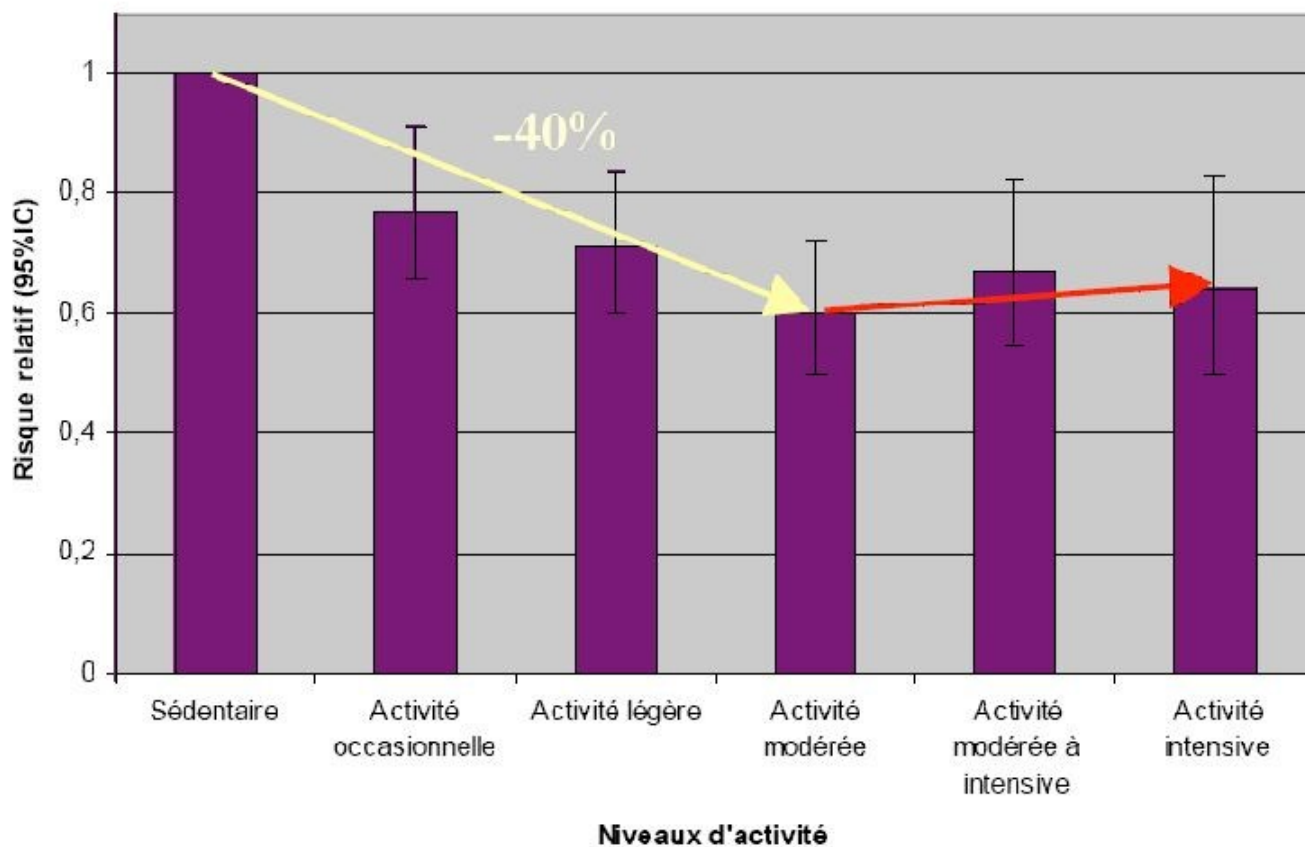


Vélo et santé





Vélo et santé





Boucle de déplacements domicile-école-travail

Typologie du parent accompagnant (cas d'un accompagnant unique, le matin)





Les avantages de la pratique du vélo

■ Pour la collectivité

- Amélioration de la circulation
- Complémentarité avec les TC
- Réduction des nuisances
- Gain d'espace
- Économie d'investissement
- Mode non accidentogène

■ Pour la société

- Autonomie des jeunes
- Mobilité des non motorisés
- Réduction de l'exclusion

■ Pour le salarié

- Rapidité
- Économique
- Souplesse d'usage
- Santé

■ Pour l'entreprise ?

une politique vélo pour le territoire



**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**



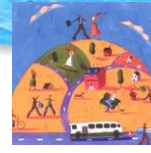
De la préconisation « vélo » à l'action

- Un constat : faible coût des mesures « modes doux »
- Dispositif innovant d'insertion d'un système vélo au sein de l'entreprise
- Trajets courts et confortables, intermodalité et stationnement comme priorités



Vélo et territoire francilien

- Prendre connaissance des schémas de développement des liaisons douces des territoires (communes - Ville de Paris, Nanterre, ... - départements, communautés d'agglomération (CA Val de Bièvre...), communautés de communes...
- Schéma VVV (véloroutes et voies vertes)
Inscription au SDRIF
- Schéma régional du stationnement vélo (STIF)



Profiter de la couverture de Velib' à Paris



**ECONOMIES D'ÉNERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**

les actions vélo



**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**



Les actions vélo

- Promotion de l'usage du vélo
- Sensibilisation / Information
- Formation des personnels à la pratique du vélo urbain
- Outils : chasubles, pinces à vélo, nécessaire de maintenance ; kits d'utilisation vélo...
- essai d'un mode doux pour les déplacements courts urbains pendant une période...



Les actions vélo - équipements

- Acquisition de vélos de service (Grenoble, Nantes, CG93...)
- Vélos électriques (CG91...)
- Vélos de fonction (Echirolles)
- Accueil des vélos des salariés : parkings de qualité / accessibles



Les actions vélo - infrastructure

- Aménagement (construction) de vestiaires et de douches
- Accessibilité de l'établissement - trajet spécifique / privilégié pour les cyclistes - micro-aménagements
- Sur les grands implantations / les zones d'activités : aménagements cyclables (pistes cyclables, bandes cyclables...), zones 30 et moins, espaces de rencontre piétons-vélos-modes motorisés
- Stationnement des vélos : station vélo (vélostations)



La calculette éco-déplacements

CALCULETTE Eco-déplacements

Calculez l'impact de vos déplacements quotidiens sur l'environnement et sur vos dépenses !



DISTANCE DOMICILE-TRAVAIL

Saisissez la distance entre votre domicile et votre travail :

J'habite à **5** km de mon travail.

La calculette n'accepte que les chiffres ronds de 1 à 99.

MODES DE TRANSPORTS

Choisissez les 2 modes à comparer.

RÉSULTATS SUR 1 AN

Je choisis	COÛT	EFFET DE SERRE	ÉNERGIE
LE VÉLO	105,20 €	0,00 kg éq. CO ₂	0,00 l éq. pétrole
plutôt que			
LA VOITURE	1035,00 €	466,55 kg éq. CO ₂	151,60 l éq. pétrole
En choisissant le vélo plutôt que la voiture	j'économise 929,80 € par an.	j'évite 466,55 kg éq. CO ₂ par an.	je consomme 151,60 litres éq. pétrole en moins par an.

Informations complémentaires



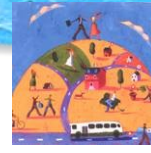
Négocier des aménagements cyclables...





Négociier des aménagements cyclables

- Cadre réglementaire :
 - LOTI - 1982 : loi d'orientation des transports intérieurs
 - Art.1 : « droit qu'a tout usager à se déplacer et la liberté d'en choisir les moyens »
 - Art.28 : « une utilisation plus rationnelle de la voiture » - « assurer une bonne insertion des piétons, des deux roues et des T.C. »
- LAURE - 1996 : loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie
 - Objectif : diminution du trafic automobile et développement des modes économes et moins polluants notamment bicyclette et marche à pied.
 - Art.14 : obligation de PDU pour les agglo. de +100 000 hab.
 - usage coordonné de tous les modes de déplacement, affectation appropriée de la voirie



Négocier des aménagements cyclables

- Art.20 : « A l'occasion des réalisations ou des **rénovations des voies urbaines**, à l'exception des autoroutes et voies rapides, **doivent** être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Ces itinéraires doivent tenir compte des orientations du PDU, lorsqu'il existe »
- Article intégré au code de l'environnement (Art. L 228-2)



Négocier des aménagements cyclables

A noter :

Cet article s'applique à toute commune quelle que soit sa taille et à tout gestionnaire

- **voies urbaines** = au sens du code de la route (entre panneaux d'agglomération)
- **obligation** = pour le maître d'ouvrage, nécessité de prévoir des aménagements en faveur du vélo lors de toute création ou rénovation en zone urbaine
- **rénovation** = profiter de toutes les opportunités de travaux pour réorganiser différemment l'espace



Négociier des aménagements cyclables

Cadre réglementaire (suite) :

LOI SRU - 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains

- * Art 1 : « maîtrise des déplacements dans PLU + SCOT »
- * Art 96 : « pour les PDU, mise en place d'un observatoire des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste »
- * Art 98 : « prévoir stationnement pour vélo dans les nouvelles constructions »